

A.J.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

///) ECRET N° 85-208 du 28 Mai 1985

PORTANT APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS
EXERCICE 1985 DE LA PROVINCE ET DES DIS-
TRICTS DU BORGOU

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU : l'Ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU : le Décret n° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU : la Loi n° 64-16 du 11 Août 1964 fixant la liste des taxes provinciales, leur code d'assiette et de perception et leurs taux et les actes modificatifs subséquents ;
- VU : l'Ordonnance n° 2/PR/MF/AEP du 10 Janvier 1966 portant codification des impôts directs et indirects et les textes qui l'ont modifiée ;
- VU : la Loi Organique n° 81-009 du 10 Octobre 1981 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des Organes Locaux du Pouvoir d'Etat et de leurs Organes Exécutifs ;
- VU : Le Décret n° 78-356 du 30 Décembre 1978 portant limites et dénomination des circonscriptions administratives ;
- VU : la Loi n° 85-002 du 11 Février 1985 portant Loi de Finances pour la Gestion 1985 ;

SUR Proposition du Ministre des Finances et de l'Economie ;

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 22 Mai 1985

--- ///) E C R E T E ---

Article 1er. - Sont approuvés les budgets Primitifs Exercice 1985 de la Province du Borgou et des Districts arrêtés en recettes et en dépenses aux montants ci-après conformément à l'annexe ci-jointe.

.../...

Article 2.- Le Présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 28 Mai 1985

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL
EXECUTIF NATIONAL

Mathieu KEREKOU.-

LE MINISTRE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

Hospice ANTONIO.-

AMPLIATIONS : PR 8 SA/CCRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 MFE 15 MISPAT ET DAFA 6
MINISTERES 15 SGG 4 SPD 2 IGE 4 DPE-DLC-INSAE -BCP 8 DB-DCF 10 SOLDE-TRESOR-
DI 15 DAFA-MFE 2 PROVINCE ET DISTRICTS 16 DAT 2 DCCT 1 GDE-CHANC 1 UNB-
FASJEP 4 BN 2 DAM 2 JORPB 1

A N N E X E

PROVINCE DU BORGOU

RECETTES ORDINAIRES : SOIXANTE TROIS MILLIONS QUATRE VINGT
SIX MILLE DEUX CENT TRENTE DEUX FS 63 086 232

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DIX NEUF MILLIONS CINQ CENT CIN-
QUANTE QUATRE MILLE NEUF CENT VINGT
NEUF FRANCS.....19 554 929

DEPENSES ORDINAIRES : SOIXANTE TROIS MILLIONS QUATRE VINGT
SIX MILLE DEUX CENT TRENTE DEUX FS 63 086 232

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DIX NEUF MILLIONS CINQ CENT CIN-
QUANTE QUATRE MILLE NEUF CENT VINGT
NEUF FRANCS..... 19 554 929

DISTRICT URBAIN DE PARAKOU

RECETTES ORDINAIRES : QUATRE VINGT QUATORZE MILLIONS QUATRE
CENT QUATRE VINGT SIX MILLE FRANCES.... 94 486 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUARANTE DEUX MILLIONS DEUX
CENT SOIXANTE QUATRE MILLE NEUF CENT QUATRE
DEPENSES ORDINAIRES : QUATRE VINGT QUATORZE MILLIONS QUATRE
CENT QUATRE VINGT SIX MILLE FRANCES..... 42 264 993

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUARANTE DEUX MILLIONS DEUX
CENT SOIXANTE QUATRE MILLE NEUF CENT
QUATRE VINGT TREIZE FRANCS..... 42 264 993

DISTRICT RURAL DE MALANVILLE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT TROIS MILLIONS CINQ CENT CIN-
QUANTE ET UN MILLE TROIS CENT SOI-
XANTE CINQ FRANCS..... 23 551 365

RECETTES EXTRAORDINAIRES : HUIT MILLIONS CINQ CENT DIX
MILLE NEUF CENT QUARANTE HUIT FRANCES 8 510 948

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT TROIS MILLIONS CINQ CENT CIN-
QUANTE ET UN MILLE TROIS CENT SOI-
XANTE CINQ FRANCS..... 23 551 365

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : HUIT MILLIONS CINQ CENT DIX
MILLE NEUF CENT QUARANTE HUIT FS 8 510 948

DISTRICT RURAL DE KANDI

RECETTES ORDINAIRES : VINGT SEPT MILLIONS CINQ CENT SEPT
MILLE VINGT QUATRE FRANCS..... 27 507 024

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DOUZE MILLIONS HUIT CENT QUATRE
VINGT NEUF MILLE TROIS
CENT SOIXANTE DIX FRANCS..... 12 889 370

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT SEPT MILLIONS CINQ CENT SEPT
MILLE VINGT QUATRE FRANCS..... 27 507 024

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DOUZE MILLIONS HUIT CENT QUATRE
VINGT NEUF MILLE TROIS CENT SOI-
XANTE DIX FRANCS..... 12 889 370

J.M.M.

DISTRICT RURAL DE KALALE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT ET UN MILLIONS SOIXANTE HUIT MILLE
DEUX CENTS FRANCS..... 21.068.200

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SEPT MILLIONS TROIS CENT VINGT TROIS
MILLE NEUF CENT TRENTE QUATRE FRANCS 7.323.934

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT ET UN MILLIONS SOIXANTE HUIT MILLE
DEUX CENTS FRANCS..... 21.068.200

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SEPT MILLIONS TROIS CENT VINGT TROIS
MILLE NEUF CENT TRENTE QUATRE FRANCS 7.323.934

DISTRICT RURAL DE SINENDE

RECETTES ORDINAIRES : QUINZE MILLIONS SEPT CENT QUATRE VINGT
DOUZE MILLE DEUX CENT QUARANTE FRANCS.... 15.792.240

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SIX MILLIONS DEUX CENT QUATRE VINGT
DIX MILLE DEUX CENT QUARANTE SEPT
FRANCS..... 6.290.247

DEPENSES ORDINAIRES : QUINZE MILLIONS SEPT CENT QUATRE VINGT
DOUZE MILLE DEUX CENT QUARANTE FRANCS... 15.792.240

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SIX MILLIONS DEUX CENT QUATRE VINGT
DIX MILLE DEUX CENT QUARANTE SEPT
FRANCS..... 6.290.247

DISTRICT RURAL DE GOGOUNOU

RECETTES ORDINAIRES : SEIZE MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE TROIS
MILLE QUATRE CENT VINGT FRANCS..... 16.363.420

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CINQ MILLIONS QUARANTE HUIT MILLE
QUATRE CENT TRENTE NEUF FRANCS..... 5.048.439

DEPENSES ORDINAIRES : SEIZE MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE TROIS
MILLE QUATRE CENT VINGT FRANCS..... 16.363.420

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CINQ MILLIONS QUARANTE HUIT MILLE
QUATRE CENT TRENTE NEUF FRANCS..... 5.048.439

DISTRICT RURAL DE BANIKOARA

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE ET UN MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE
TREIZE MILLE SIX CENT CINQUANTE HUIT
FRANCS..... 31.973.658

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DIX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE
QUATORZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE
FRANCS..... 10.574.561

.../...

DISTRICT RURAL DE NIKKI

RECETTES ORDINAIRES : DIX HUIT MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT NEUF
MILLE QUATRE CENT TRENTE FRANCS..... 18 989 430

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SEPT MILLIONS HUIT CENT NEUF
MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT TROIS FS 7 809 883

DEPENSES ORDINAIRES : DIX HUIT MILLIONS NEUF CENT QUATRE
VINGT NEUF MILLE QUATRE CENT TRENTE FS 18 989 430

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SEPT MILLIONS HUIT CENT NEUF
MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT TROIS FS 7 809 883

DISTRICT RURAL DE BEMBEREKE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE
VINGT DIX HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT DIX SEPT FRANCS..... 24 898 997

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DIX MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE
DOUZE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGTS FS 10 272 980

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE
VINGT DIX HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT DIX SEPT FRANCS..... 24 898 997

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DIX MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE
DOUZE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGTS FRANCS..... 10 272 980

DISTRICT RURAL DE TCHAOUROU

RECETTES ORDINAIRES : VINGT DEUX MILLIONS CENT TRENTE SIX
MILLE VINGT SIX FRANCS..... 22 136 026

RECETTES EXTRAORDINAIRES : ONZE MILLIONS SEPT CENT QUARANTE
ET UN MILLE QUATRE CENT SOIXANTE FRANCS..... 11 741 460

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT DEUX MILLIONS CENT TRENTE SIX
MILLE VINGT SIX FRANCS..... 22 136 026

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : ONZE MILLIONS SEPT CENT QUARANTE
ET UN MILLE QUATRE CENT SOIXANTE FS 11 741 460

DISTRICT RURAL DE N'DALI

RECETTES ORDINAIRES : DIX NEUF MILLIONS QUATRE CENT SIX MILLE
QUARANTE DEUX FRANCS..... 19 406 042

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SEPT MILLIONS HUIT CENT DIX NEUF
MILLE QUATRE CENT DIX HUIT FRANCS.... 7 819 418

DEPENSES ORDINAIRES : DIX NEUF MILLIONS QUATRE CENT SIX MILLE
QUARANTE DEUX FRANCS..... 19 406 042

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SEPT MILLIONS HUIT CENT DIX NEUF
MILLE QUATRE CENT DIX HUIT FRANCS.... 7 819 418

DISTRICT RURAL DE SEGBANA

RECETTES ORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS SEPT CENT QUATRE VINGT
TREIZE MILLE CENT TRENTE DEUX FRANS.... 14 793 132

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CINQ MILLIONS QUATRE CENT CINQ
MILLE SIX CENT SOIXANTE DIX FRANCS..... 5 405 670

DEPENSES ORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS SEPT CENT QUATRE VINGT
TREIZE MILLE CENT TRENTE DEUX FRANCS..... 14 793 132

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CINQ MILLIONS QUATRE CENT CINQ
MILLE SIX CENT SOIXANTE DIX FRANS 5 405 670

J. M. M.

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE ET UN MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE
TREIZE MILLE SIX CENT CINQUANTE HUIT FRANCS..... 31.973.658

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DIX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE
QUATORZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE
ET UN FRANCS..... 10.574.561

DISTRICT RURAL DE KARIMAMA

RECETTES ORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE
TROIS MILLE QUARANTE HUIT FRANCS..... 14.853.048

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SEPT MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE
QUATRE MILLE QUATRE VINGT TROIS
FRANCS..... 7.454.083

DEPENSES ORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE
TROIS MILLE QUARANTE HUIT FRANCS..... 14.853.048

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SEPT MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE
QUATRE MILLE QUATRE VINGT TROIS
FRANCS..... 7.454.083

DISTRICT RURAL DE PERERE

RECETTES ORDINAIRES : SEIZE MILLIONS QUATRE VINGT HUIT MILLE
NEUF CENT SOIXANTE DIX FRANCS..... 16.088.970

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SIX MILLIONS NEUF CENT NEUF MILLE
SEPT CENT QUATORZE FRANCS..... 6.909.714

DEPENSES ORDINAIRES : SEIZE MILLIONS QUATRE VINGT HUIT MILLE :
NEUF CENT SOIXANTE DIX FRANCS..... 16.088.970

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SIX MILLIONS NEUF CENT NEUF MILLE
SEPT CENT QUATORZE FRANCS..... 6.909.714